Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

- -Nombre de membres en exercice : 37
- -Date de convocation du comité syndical: 08/07/2024

#### **Etaient présents:**

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

<u>Absents excusés</u>, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice: 37

- Présents: 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE

## Délibération n° 2024-07-08-03

# Attribution Travaux d'alimentation en Eau potable

# Refoulement Usine de Castelferrus, Réservoirs de Garganvillar et de Castelferrus

# Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 mai 2024 (BOAMP/JOUE)

Vu le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres présenté

## **APRES EN AVOIR DELIBERE:**

### Le comité :

Confirme la décision de retenir conformément au rapport d'analyse des offres le groupement COUSIN PRADERE/ EUROVIA ;

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat de travaux ;

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour: 31 Voté à l'unanimité

Contre :0
Abstention :0





Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE



## **ANALYSE DES OFFRES**

# REFOULEMENT USINE DE CASTELFERRUS RESERVOIRS DE GARGANVILLAR ET DE CASTELFERRUS PROCEDURE ADAPTEE

<u>OBJET</u>: Consultation pour des Travaux de Réseaux d'Eau Refoulement Usine de Castelferrus, Réservoirs de Garganvillar et de Castelferrus

#### **MODE DE PASSATION:**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

#### DEROULEMENT DE LA PROCEDURE:

Date de remise des offres au plus tard pour le 21 juin 2024 à 12h00

- Par voie dématérialisée uniquement sur la plateforme DEMATIS

La proposition devra se matérialiser sous la forme entres autre :

- D'un Acte d'engagement (Modèle joint au dossier)
- D'un Devis estimatif et quantitatif (Quantitatif joint au dossier)
- D'une Mémoire technique

Quatre dossiers ont été déposés par voie dématérialisée dans les délais impartis :

- GIESPER
- Cousin Pradère/Eurovia
- ROSSONI TP
- FLORES TP

#### **ANALYSE DES OFFRES:**

L'analyse des offres a été réalisée par Laurent PIGNOL, Directeur du SMEC.

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE

#### I - Analyse

Après l'examen des pièces, il est établi que les quatre offres sont recevables.

Les candidats pour la présente consultation présentent toutes les références et capacités techniques et financières.

#### <u>Rappel</u>

Conformément au règlement de consultation qui accompagne les documents de la consultation, l'analyse de l'offre est réalisée sur la base des critères suivants :

La valeur technique :40 %Le prix des prestations : 60 %

#### Méthode de notation :

N°	Description	Pondération			
1	Valeur technique	40			
	les sous-critères seront notés suivant l'échelle suivante et s'appliquent au 1.1,1.2,et 1.3 :	ux sous-critères			
	- 0% : Très insuffisant - 25% : Insuffisant - 50% : Moyen - 75% : Satisfaisant - 100% : Très satisfaisant				
1.1	Moyens Matériels et humains	12			
	Sous-critère 1 : Moyens matériels et humains affectés au marché et mes sécurité prévues (30%)	ures hygiène et			
	- Indications de l'ensemble des moyens humains mobilisables pour l'exécution de l'ensemble des prestations prévues au marché ;				
	un organigramme de l'équipe dédiée au projet est demandé. Pour le pers un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr	sonnel encadrant, ésenté.			
	un organigramme de l'équipe dédiée au projet est demandé. Pour le pers un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché;	ésenté.			
	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé	ésenté.			
1.2	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché;	ésenté.			
1.2	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché; - Indications sur les mesures d'hygiène	ésenté. cution de 20			
1.2	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché; - Indications sur les mesures d'hygiène Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux  Sous-critère 2 : Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux (50%) - Organisation et méthodologie proposées pour la réalisation des travaux - Détail des phases sur un planning prévisionnel détaillé, y compris les de	ésenté. cution de 20			
	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché; - Indications sur les mesures d'hygiène  Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux  Sous-critère 2 : Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux (50%) - Organisation et méthodologie proposées pour la réalisation des travaux - Détail des phases sur un planning prévisionnel détaillé, y compris les de d'approvisionnement	ésenté. cution de 20 c. élais			
	un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera pr - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exé l'ensemble des prestations prévues au marché; - Indications sur les mesures d'hygiène  Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux  Sous-critère 2 : Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux (50%) - Organisation et méthodologie proposées pour la réalisation des travaux - Détail des phases sur un planning prévisionnel détaillé, y compris les de d'approvisionnement  Fiches produit	ésenté. cution de 20 c. élais			

100

Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estima Le prix obtenu le plus bas sera pris pour référence.	ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE
La note attribuée à chacun des candidats sera calculée selon la f	ormule suivante :
Note prix candidat = (Total offre moins disante )/(Total offre candi	idat) x 60
Le candidat ayant le prix le plus bas aura une note de 60.	
S'il y a discordance constatée entre les prix du BPU et les prix du  Les indications portées sur le BPU prévaudront sur toutes autre le montant du DQE sera rectifié en conséquence par les services  Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraier seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le DQE qui sera pris en considération.	es indications de l'offre et du SMEC. nt constatées dans ce DOF

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

#### A / Analyse des offres

## 1/ Valeur technique

## 1.1 Moyens Matériels et humains

Pondération totale des critères d'attribution :

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Très Satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très Satisfaisant
Evaluation totale (12)	12	12	12	12

## 1.2 Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Satisfaisant	Très satisfaisant ( chaque phase chantier est formalisée par des photos de terrain avec légende)	Satisfaisant	Satisfaisant
Evaluation totale (20)	15	20	15	15

#### 1.3 Fiches Produit

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Evaluation totale (8)	8	8	8	8

Publié le

Candidats	1.1	1.2	3	Total : UD: 082-200089126-20240718-2024070803-DE
GIESPER	12	15	8	35
Cousin Pradère/ Eurovia	12	20	8	40
ROSSONI TP	12	15	8	35
FLORES TP	12	15	8	35

#### **B/ Prix des prestations :**

Le montant de l'estimation est de 1 406 000,00 € HT

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
TOTAL € HT	1 454 983,84	1 299 708,51	1 369 659,29	1 499 453,40
TVA 20 %	290 996,77	259 941,70	273 931,86	299 890,68
TOTAL € TTC	1 745 980,61	1 559 650,21	1 643 591,15	1 799 344,08
Note sur 60	53,60	60	56,94	52,01

#### C/ Tableau récapitulatif :

Candidats	VT note pondérée sur 40	Prix note pondérée sur 60	Total sur 100	Clt
GIESPER	35	53,60	88,60	3
Cousin Pradère/ Eurovia	40	60	100	1
ROSSONI TP	35	56,94	91,94	2
FLORES TP	35	52,01	87,01	4

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre présentée par l'entreprise Cousin Pradère/Eurovia pour un montant du détail quantitatif estimatif de : 1 299 708,51 € H.T

#### V - Choix du pouvoir adjudicateur :

Il est proposé au comité syndical de suivre le rapport d'analyses des offres.

L'offre retenue, est l'offre présentée par l'entreprise Cousin Pradère/Eurovia pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 299 708,51 € HT

Castelsarrasin, le 8 juillet 2024

Le Président du SMEC Jean-Philippe BESEURS ASSAINIESEMENT COLLECTIF

<del></del>		FEUILLE DE PRESE	NCF	Envoyé en préfecture le 18/07/2024
		COMITE SYNDICAL DU 8		Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent ID : 082-200089126-20240718-2024070803-D
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Ck Curee
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	Baray
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	O Mus
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	CExcusé proguration DEL BOTULBES
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	X3.
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE
DELBOULBES	Didler	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	below
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
ĐUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Alego
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Cilibria
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	gowtun
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	July
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excepsió!
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	C WWW.
JOLYS ,	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	Lagar Sopleen
KOZŁOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	M2
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	txcur'
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	A L
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Asi Warden Co
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excuse
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	The state of the s
SUHANEC	DANNIOTE	Moissac	Délégué	Loudel
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	Also
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	Shis,
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	-Excusé procuration AVARELLO
-VIGNAUX-	Postinitise	Garganvillar	Délégué Sar G	
HERISAY	TOTA	L	3€	Constant

ID: 082-200089126-20240718-2024070803-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : 37

REPUBLIQUE FRANCAISE

-Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

#### **Etaient présents:**

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON — ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

Absents excusés, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

## Délibération n° 2024-07-08-04

# Attribution Marché d'acquisition de véhicules utilitaires et tourisme avec reprises

## Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 mai 2024

Vu le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres présenté

### APRES EN AVOIR DELIBERE:

## Le comité:

Confirme la décision de retenir conformément au rapport d'analyse des offres

SA MACARD respectivement Lot n°1 39 065,43 € HT (2 véhicules); Lot n°2 58 500,20 € HT (2 véhicules)

Lot n°4 14 912,96 € HT (1 véhicule)

SA SEGARP Lot n°3 40 700 € HT (1 véhicule)

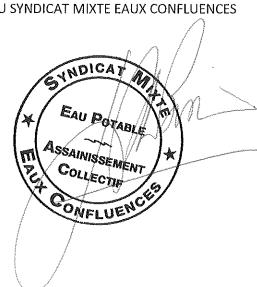
Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats de fourniture ;

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour: 31 Voté à l'unanimité

Contre : 0 Abstention :0





ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE



### **ANALYSE DES OFFRES**

#### PROCEDURE ADAPTEE

OBJET: Consultation concernant l'acquisition de véhicules utilitaires et de tourisme avec reprises

#### MODE DE PASSATION:

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

#### **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE:**

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site de dématérialisation du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) E-marchéspublics.com le 29/05/2024 ainsi que sur le BOAMP.

Le marché est divisé en lots comme suit :

LOT 1: Acquisition de deux véhicules utilitaires d'environ 3.5 m<sup>3</sup>

LOT 2 : Acquisition de deux véhicules utilitaires d'environ 11 m³ avec reprises

LOT 3: Acquisition d'un véhicule camion plateau 3.5 T

LOT 4 : Acquisition d'un véhicule de tourisme avec reprise

Retrait des dossiers : Le dossier de consultation des entreprises a été téléchargé par 14 entreprises.

Date limite de Remise des offres : Le mercredi 19 juin 2024 à 12h00, par voie dématérialisée uniquement sur la plateforme DEMATIS.

Trois offres sont parvenues dans les délais impartis par voie dématérialisée (par ordre de dépôt) :

- SA MACARD (Peugeot)
- SAS SEGARP
- Autos Setam 82 (Ford)

#### **ANALYSE DES OFFRES:**

L'analyse des offres a été réalisée par Madame Gaëlle Beauvieux Directrice Adjointe du SMEC.

#### I - Analyse de la candidature

Après l'examen des pièces relatives aux candidatures, il est établi que les deux candidatures sont recevables. Les candidats pour la présente consultation présentent toutes les références et capacités techniques et financières.

#### Rappel

Publié le

Conformément au règlement de consultation qui accompagne les docur ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE de l'offre est réalisée sur la base des critères suivants :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Le prix des prestations : 50 %
La valeur technique 30%
Le délai de livraison : 20%

#### Méthode de notation :

#### 1 / Prix des prestations pondéré à 50 % :

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

(Montant de l'offre la plus basse) x 50 (Montant de l'offre du candidat)

#### 2/ Valeur technique pondérée à 30% :

La notation du critère sera effectuée sur 30 points

#### 3/ Délai de livraison pondéré à 20% :

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

(Meilleur délai proposé) x 20 Délai du candidat

#### Négociation

Phase de négociation : L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Attribution du marché public sur la base des offres initiales : Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

#### II/ Analyse des offres avant la phase de négociation

#### Préambule ;

L'entité adjudicatrice avait prévu dans le règlement de la consultation la possibilité de négocier avec les candidats. Après analyse des offres, l'acheteur a décidé de procéder à la phase de négociation.

#### A / Lot n°1: Véhicules 3.5 m3

#### 1/ Prix des prestations :

Entreprises	SA MACARD	ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE	
Montant véhicules neufs	38 544,16	39 855,40	
Frais annexes	521,27	591,27	
PSE	3 536,20	4 166,67	
Total en €HT avec PSE	42 601,63	44 613,33	
Total en €HT sans PSE	39 065,43	40 446,67	
	TVA 20%	TVA 20%	
Total en TTC avec PSE	51 121,95	53 536,00	
Total en TTC sans PSE	46 878,51	48 536,00	
Note sur 50 avec PSE	50,00	47,75	
Note sur 50 sans PSE	50,00	48,29	

## 2/ Valeur technique

	SA MACARD	Autos Setam 82
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
Note sur 30	30	0

## 3/ Délai de livraison :

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Délai de livraison	16 à 20 semaines	NC
Note sur 20	20,00	0,00

## B / Lot n°2 : Véhicules 11 m³

## 1/ Prix des prestations :

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Montant véhicules neufs	65 738,94	64 380,40
Frais annexes	677,93	669,60
PSE	4 630,60	14 166,67
Reprise n°1	2 916,67	3 458,33
Reprise n°2	5 000,00	5 000,00
Total en €HT avec reprises avec PSE	63 130,80	70 758,33
Total en €HT avec reprises sans PSE	58 500,20	56 591,67
	TVA 20%	TVA 20%
Total en TTC avec reprises avec PSE	75 756,96	84 910,00
Total en TTC avec reprises sans PSE	70 200,24	67 910,00
Note sur 50 avec PSE	50,00	44,61
Note sur 50 sans PSE	48,37	50,00

Publié le

## 2/ Valeur technique

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

	SA MACARD	Autos Setam 82
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
Note sur 30	30	0

#### 3/ Délai de livraison :

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Délai de livraison	16 à 20 semaines	NC
Note sur 20	20,00	0,00

## C / Lot n°3 : Véhicule plateau 3.5T

## 1/ Prix des prestations :

Entreprises	Autos Setam 82	SAS SEGARP
Montant véhicules neufs	34 756,03	40 700,00
Frais annexes TTC	376,76	423,76
PSE	1 083,33	2 100,00
Total en €HT avec PSE	35 839,36	42 800,00
Total en €HT sans PSE	34 756,03	40 700,00
	TVA 20%	TVA 20%
Total en TTC avec PSE	43 384,00	51 783 <i>,</i> 76
Total en TTC sans PSE	42 084,00	49 263,76
Note sur 50 avec PSE	50,00	41,89
Note sur 50 sans PSE	50,00	42,71

### 2/ Valeur technique

	Autos Setam 82	SAS SEGARP
Valeur technique	NC	Conforme aux attentes
Note sur 30	0	30

## 3/ Délai de livraison :

Entreprises	Autos Setam 82	SAS SEGARP
Délai de livraison	NC	25 semaines (hors août)
Note sur 20	0,00	20,00

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

#### D / Lot n°4 : Véhicule de tourisme

#### 1/ Prix des prestations :

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Montant véhicules neufs	27 579,63	27 320,20
Frais annexes TTC	372,76	389,76
Reprise	12 666,67	11 666,67
Bonus/malus TTC	190,00	
Total en €HT	14 912,96	15 653,53
	TVA 20%	TVA 20%
Total en TTC	18 458,31	19 174,00
Note sur 50	50,00	48,13

#### 2/ Valeur technique

	SA MACARD	Autos Setam 82
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
Note sur 30	30	0

#### 3/ Délai de livraison :

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Délai de livraison	8 à 12 semaines	NC
Note sur 20	20,00	0,00

## III / Analyse des offres après la phase de négociation

Aucun des candidats n'a remis de nouvelle offre.

## Tableaux récapitulatifs (après négociation):

Au regard des critères de jugement des offres prévus dans la consultation, le classement des offres, se décompose comme suit :

## Lot n°1 : Véhicules 3.5 m³ avec PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	42 601.63	51 121.95
2	Autos setam 82	47.75	44 613.33	53 536.00

#### Lot n°1: Véhicules 3.5 m³ sans PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	39 065.43	46 878.51
2	Autos setam 82	48.29	39 897.07	48 536.00

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

#### Lot n°2: Véhicules 11 m<sup>3</sup> avec PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	63 130.80	75 756.96
2	Autos setam 82	44.61	70 758.33	84 910.00

## Lot n°2: Véhicules 11 m³ sans PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	98.37	58 500.20	70 200.24
2	Autos setam 82	50	56 591.67	67 910.00

#### Lot n°3 : Véhicule plateau avec PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SAS SEGARP	91.89	42 800.00	51 783.76
2	Autos setam 82	50	35 839.36	43 384.00

#### Lot n°3: Véhicule plateau sans PSE

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SAS SEGARP	92.71	40 700.00	49 263.76
2	Autos setam 82	50	34 756.03	42 084.00

#### Lot n°4 : Véhicule tourisme

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	14 912.96	18 458.31
2	Autos setam 82	48.13	15 653.53	19 174.00

#### IV- Conclusion

Au vu des notes finales attribuées aux candidats, les offres sont classées comme suit : pour l'ensemble des lots 1, 2 et 4 :

Entreprises	Classement
SA MACARD	1 <sup>er</sup>
Autos Setam 82	2 <sup>ème</sup>

Les offres de l'entreprise SA MACARD sont conformes aux exigences demandées et aux prévisions financières du SMEC. Elle est donc en mesure de fournir les véhicules souhaités au SMEC. Les PSE ne sont pas retenues pour les lots 1 et 2.

Au vu des notes finales attribuées aux candidats, les offres sont classées comme suit pour le lot 3 :

Entreprises	Classement
SAS SEGARP	1 <sup>er</sup>
Autos Setam 82	2 <sup>ème</sup>

L'offre de l'entreprise SAS SEGARP est conforme aux exigences demandées et aux prévisions financières du SMEC. Elle est donc en mesure de fournir le véhicule souhaité au SMEC. Les PSE ne sont pas retenues.

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

## V – Choix du pouvoir adjudicateur

Il appartient à l'entité adjudicatrice représentée par Monsieur le Président, de valider ce choix.

Castelsarrasin, le 27 juin 2024

Le Président du SMEC Jean-Philippe BÉSIERS

EAU POTABLE

Assainissemen

CONFLU



Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

		FEUILLE DE PRESI	ENCE	Envoyé en préfecture le 18/07/2024	
		COMITE SYNDICAL DU 8	juillet 2024	Reçu en préfecture le 18/07/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent ID : 082-200089126-20240718-202407	0804-DE
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Els curee	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	1. Sarall	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	O Mars	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	Excusé procuration DE BOULBES	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	X o.l.	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS	
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	belo	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	After	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Cloud	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	Josephan	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	Juley	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excepsé!	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	- JARUA	
JOLYS 1.	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	aga Soplee	$V_{-}$
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	W?	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	tx cusé	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	مكا	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	July Wester	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	ELLE	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		•
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		1
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excuse	
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	A B	
SLUANTER	DANNIETE	Moissac	Délégué	Little	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Algnan	Délégué	Also.	
THIERS	Jean-Christophe	Molssac	Délégué	Strice,	
· \ VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	com Alberta & Manufacture Property	Spense
-VIGNAUX-	Roseristiantise TOTA	Garganvillar L	Délégué Septe.	te )	

ID: 082-200089126-20240718-2024070804-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070805-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

- -Nombre de membres en exercice : 37
- -Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

#### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

<u>Absents excusés</u>, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ID: 082-200089126-20240718-2024070805-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070805-DE

## Délibération n° 2024-07-08-05

# Annulation Délibération n°2024-05-06-02 portant sur la Désignation de Délégués titulaire au suppléant au sein du Syndicat de Candes St <u>Michel</u>

# Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Par lettre en recommandé, les services de la Préfecture nous ont signifié que la Désignation de délégué titulaire et suppléant par le comité syndical du SMEC au syndicat mixte de production d'eau potable Auvillar Lavit Dunes Donzac en substitution des délégués de la commune de St Nicolas de la Grave était nulle et non avenue.

Considérant que nous devons décidé en comité syndical de maintenir ou non cette délibération, il est proposé d'annuler cette désignation en suivant les principes évoqués par le Bureau des Collectivités Locales de la Préfecture de Tarn et Garonne .

## **APRES EN AVOIR DELIBERE:**

## Le comité:

Décide de suivre la proposition du Président concernant l'annulation de la Désignation de Délégués au sein du syndicat de Candes ST Michel

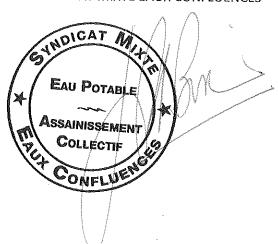
Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette annulation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité

Contre :0
Abstention :0





Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070805-DE

		FEUILLE DE PRESE		Envoyé en préfecture le 18/07/2024  Reçu en préfecture le 18/07/2024	
Non	n	COMITE SYNDICAL DU 8	-	Publié le Présent	28
NOM AVARELLO	Prénom Georgette	Représentant la commune de Castelmayran	Qualité Vice-Présidente	ID: 082-200089126-20240718-20240	70805-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	1. Barauf	-
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président		
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	CExcusé procuration DEPROPLES	-
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Coll	-
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS	-
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		-
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE	-
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	bels	-
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	A faint	-
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Thuh	_
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	Souther	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	Juley	_
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Fred of 1	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	- IGN CHA-	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	and Sopleer	1/
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	1/10	] <sup>w</sup>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	42	_
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Alan I	_
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	True	_
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE		Moissac	Délégué	1 Webs	
	Guy		***************************************	Liurance	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué		<u> </u>
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		<u> </u>
LACROIX	Frederic _	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		<u>.</u>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		'
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	t-pase	
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président		<u> </u> 
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président		
Sturred	DANNIETE	Moissac	Délégué	ATTUG	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	7	-
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	Sithis	
· \ VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé procuration AVARELLO	Dun
1	20 SE - USE	Garganvillar	Délégué Sej G		I

ID: 082-200089126-20240718-2024070805-DE

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070806-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

- -Nombre de membres en exercice : 37
- -Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

#### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

<u>Absents excusés</u>, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice: 37

- Présents: 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070806-DE

## Délibération n° 2024-07-08-06

## <u>Délibération pour approbation des plans de zonage</u> <u>d'assainissement des eaux usées du SMEC</u>

## Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2;

Considérant que les plans de zonage de l'assainissement, tel qu'ils sont présentés au Conseil Syndical, sont prêts à être approuvés.

## APRES EN AVOIR DELIBERE:

## Le comité:

Décide d'approuver les plans de zonage de l'assainissement des eaux usées tels qu ils sont annexés à la présente,

Décide la saisie du tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête et pour le lancement d'une enquête publique

Autorise le Président à réaliser une demande au cas par cas pour évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées auprès de la DREAL Occitanie.

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EAU POTABLE

SSAINISSÉMENT

Pour: 31 Voté à l'unanimité

Contre :0
Abstention :0

		FEUILLE DE PRESE	NCF	Envoyé en préfecture le 18/07/2024	
		COMITE SYNDICAL DU 8		Reçu en préfecture le 18/07/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent ID : 082-200089126-20240718-2024070806-DE	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Ex curses	_
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	Barant	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	O Milling:	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	CExcusé proguration DELEGULBES	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Co. Co.	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS	
COSTES	Christian	Caumont	Délégué ·		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	bels	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Alegor	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Calgura	
FOURLENT	Alain	Castelsarrasin	Délégué	Rosetten	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	Juley	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excepse!	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	- Wall	
JOLYS 1.	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	Logar Supleen	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	All Z	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	txcur	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Tal	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Liter we will	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	ELLO	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	The state of the s	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excesse	
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	- H	
SLIAMEL	DANNIETE	Moissac	Délégué	Stille	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	A26.	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	Shis,	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	-Excusé procuration AVARELLO E	1
-VIGNAUX-	20 Steistian Lise	Garganvillar	Délégué Sa la	le )	
HERBAY	TOTA		36	Comment	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024 RN ET GARONNE Recu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070801-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

- -Nombre de membres en exercice : 37
- -Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

#### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

<u>Absents excusés</u>, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice: 37

- Présents: 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Recu en préfecture le 18/07/2024

Publié le ID: 082-200089126-20240718-2024070801-DE

## Délibération n° 2024-07-08-01

# **Transfert de Compétence Assainissement Collectif:**

## Demande de la commune de Fajolles

### **EXPOSE:**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement;

Vu la loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ; Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-16, L.5212-32 et L.5711-1

Vu les statuts actuels du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC);

Vu la délibération de la commune de Fajolles en date du 5 avril 2024 sollicitant le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat à compter du 1er janvier 2025 ;

Entendu que la représentante de la Commune de Fajolles est venue présenter le service d'assainissement collectif de la commune en bureau le 26 juin 2024 ;

Considérant que le Syndicat Mixte Eaux Confluences est compétent en matière d'assainissement collectif;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical du SMEC d'approuver ou non cette demande d'adhésion.

## APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le comité syndical décide :

ARTICLE 1: d'approuver l'adhésion de la commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif » avec prise d'effet au 1er janvier 2025.

ARTICLE 2 : de notifier la présente délibération aux Maires et Président de chacun des membres du Syndicat, leurs conseils municipaux et communautaires devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT.

ARTICLE 3 : d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté l'adhésion de la Commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif ».

ARTICLE 4 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente Délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE PRESIDENT DU SYNDICAT PROVINT EN

CONFLUENCES

EAU POTABLE

Assainissemen

Pour: 31 Voté à l'unanimité

Contre: 0 Abstention: 0

		FEUILLE DE PRESE	NCE	Envoyé en préfecture le 18/07/2024	
		COMITE SYNDICAL DU 8		Reçu en préfecture le 18/07/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent ID : 082-200089126-20240718-202407	70801-DE
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	th avrec	000. 22
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	Saray	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	O Mars	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	CExcuse procuration DE BOULBES	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Collins	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS	•
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	bds	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	After.	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Ciller	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	gowether.	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	Juley	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excepsió!	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	= HARWA	
JOLYS F.	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	Lagar Supleer	V
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		
LACOMBE	José	Меангас	Vice-Président	W.	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	there	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Sal	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Asil Asil Control of the Control of	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	ELE	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		•
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excuse	
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	A BI	
SLUMMEL	DANHIETE	Moissac	Dělégué	Littel	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	Also	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	Shis,	
· VALEYE	Romain	Lìzac	Vice-Président	-Excusé procuration AVARELLO	Exun
-VIGNAUX-	20 Stristian LiSE	Garganvillar	Délégué Saj la	te )	
HERBAY	TOTA	L	36	Emaria	]

Envoyé en préfecture le 18/07/2024 IN ET GARONNE Recu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070802-DE

#### SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- -Nombre de membres en exercice : 37
- -Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

#### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

<u>Absents excusés</u>, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice: 37

- Présents : 29 présents plus 2 votes par procuration,

- Votants: 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Publié le

ID: 082-200089126-20240718-2024070802-DE

## Délibération n° 2024-07-08-02

## Annule et Remplace Délibération N°2022-06-29-26

## Arrêté autorisation de Déversement et son Annexe Convention de rejet type du SMEC

### **EXPOSE:**

La formule d'indexation de la délibération citée en objet prenait en compte un montant fixe destiné à amortir les frais d'animation de rédaction et de démarchage auprès des industriels ainsi qu'un coefficient sur les trois paramètres que sont la Demande chimique en oxygène (DCO) la demande biologique en oxygène à 5 jours (DBO5) et les matières en suspension (MES).

Elle est complétée par les éléments suivants : Azote Total Kjedhal (NTK) Phosphore (PT) De plus, le tarif au m3 avait été fixée à 1,30 € par m3.

Il est donc proposé de modifier la formule comme suit:

Rsa= Redevance spéciale assainissement Rsa=500 €+( P\*Volume consommé\* ((DCO)+(DBO5) +(MEST) +(NTK) +(PT)) /5/289) Avec P = Prix au m3 pour l'assainissement collectif voté annuellement par le comité syndical

## **APRES EN AVOIR DELIBERE:**

Approuve l'arrêté type et sa convention annexée;

Décide qu'il rentrera en vigueur à la signature de chaque convention ;

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place des documents ci-annexés.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE PRESIDENT DU SYNDICAL

JX CONFLUENCES

EAU POTABLE

Assainissemen COLLECT

CONF

Pour: 31 Voté à l'unanimité

Contre: 0

Abstention: 0

		FEUILLE DE PRESE COMITE SYNDICAL DU 8		Envoyé en préfecture le 18/07/2024  Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent ID : 082-200089126-20240718-2024070802-DE
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	El Curee
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	Baray
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	O Milanz'
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	(Excusé proguration DE BOULBES
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	North
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé procuration BESIERS
COSTES	Christian	Caumont	Délégué -	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	Dels
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Ates,
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	( John
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	Podetan
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	Juley
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excepsió 1
GARCIA	Philippe	Moissac	Défégué	MRUA
JOLYS 1.	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	Loger Soplean
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	AL CONTRACTOR OF THE PARTY OF T
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	trans
LEGAL	Nadine	Fajolles	Děléguée	Mal
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Leiber which will
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Défégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excuse
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président	1977
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	A BI
SUIIMEL	DANNIETE	Moissac	Délégué	Loule
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	Als.
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	This,
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	-Excusé procuration AVARELLO Excusé
-VIGNAUX-	20 Steristian Lise	Garganvillar	Délégué S. J. G.	de )
HERZBAY	TOTA	1	36	Constant